



**QUARANTE-SEPTIEME SESSION  
DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU  
DEVELOPPEMENT**

**DÉCLARATION  
DE**

**S.E. Mme. Marianne BIBALOU  
Ambassadeur, Représentant Permanent Adjoint  
de la République Gabonaise auprès des Nations Unies**

**au débat général consacré à : “L'évolution de l'état de la mise en  
oeuvre du Programme d'action de la Conférence Internationale sur  
la Population et le Développement”**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**New York, le 7-11 avril 2014**

*Vérifier à l'audition*

**Monsieur le Président,**

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Soyez assurés du soutien de ma délégation tout au long de nos travaux.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour ses rapports pertinents sur la question.

Le Gabon se réjouit de ce débat consacré à « **l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement** » (CIPD), vingt ans après la tenue de cette Conférence au Caire en Egypte en 1994.

Mon pays saisit cette opportunité pour partager de manière très succincte avec la communauté internationale, son expérience dans la réalisation des recommandations du Programme d'action de la CIPD.

**Monsieur le Président,**

La 47<sup>ème</sup> session de notre Commission, se tient à un moment déterminant pour la communauté internationale soit deux ans après la Conférence de Rio+20 sur le développement durable, moins de deux ans avant 2015, année butoir de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) *et au moment crucial où une réflexion globale est en cours pour l'élaboration de l'agenda post-2015 sur les objectifs de développement durable.*

C'est le lieu de réaffirmer l'importance du facteur humain et du respect de ses droits notamment sociaux, économiques, environnementaux et culturels en vue d'un développement harmonieux de nos pays.

Je voudrais saluer le travail remarquable accompli par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) dans l'élaboration de son rapport qui met en évidence les succès mais aussi les difficultés rencontrés par les Etats tout au long de ces vingt dernières années dans la mise en œuvre du Programme d'action du Caire.

Le rapport du FNUAP, appelle par ailleurs de manière subtile, l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'aborder de manière globale, des questions émergentes nécessitant une prise en compte concertée et des réponses idoines, dans un monde marqué par l'interdépendance et le respect de la souveraineté des Etats.

**Monsieur le Président,**

Le Gabon, se caractérise par sa faible population et de ce fait, il mène une politique nataliste. Mon pays s'est inscrit dans une dynamique visant à favoriser et mettre en place une meilleure intégration du facteur humain dans tous ses plans de développement.

Le Plan stratégique Gabon Emergent, (PSGE) de 2012-2016 et la Stratégie de Développement Humain récemment élaborés, accordent une place primordiale à la population, eu égard au rôle majeur qu'elle joue dans le développement du pays.

La constitution gabonaise consacre les droits et libertés fondamentaux du citoyen et garantit à tous, une égale protection devant la loi ainsi qu'une participation équitable dans la conduite des affaires de la Nation.

C'est pourquoi, l'éducation ; la santé, notamment la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies transmissibles ou non transmissibles ; la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, constituent des axes prioritaires dans la politique mise en place par **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République et par le Gouvernement.

Il en est de même pour la promotion du travail décent y compris pour les personnes vulnérables tels que les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ; la protection sociale; le respect de

l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et leur participation dans le processus du développement du pays.

De manière générale, les questions relatives à l'interaction entre la population, la croissance économique soutenue et le développement durable ; la production de revenus ainsi que les stratégies d'éradication de la pauvreté ; la réduction des inégalités et le renforcement de la sécurité alimentaire notamment par le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), ont toujours été au centre de la politique du Gouvernement Gabonais tout au long de ces vingt dernières années..

Une attention particulière a été accordée à la promotion de la gestion des ressources environnementales notamment par la création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ; l'amélioration du traitement des déchets solides ; l'utilisation durable des ressources et la prévention de la dégradation de l'environnement. La gestion des tendances démographiques dans les grandes agglomérations ainsi que les flux migratoires, ont également fait l'objet d'une attention soutenue de la part de mon Gouvernement.

### **Monsieur le Président,**

S'agissant de l'éducation, l'Etat assure la gratuité de l'enseignement et rend l'école obligatoire de 6 à 16 ans pour tout enfant gabonais ou étranger vivant au Gabon, sans discrimination de sexe. (Loi 16/66 et la Loi 21/2011, portant Orientation Générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche, ramenant à 3 ans l'âge légal d'inscription à l'école.

L'éducation qui se veut de qualité vise également la formation professionnelle, les matières scientifiques et les techniques de l'information (TIC) ainsi que le renforcement des capacités, pour tous les jeunes sans distinction de sexes. L'égalité de diplômes ou de fonctions confère de droit, les mêmes salaires aux hommes et aux femmes sans distinction de sexes.

En matière de santé, notre pays reconnaît également qu'une bonne santé des populations constitue l'un des piliers du développement d'un pays.

Le Gabon s'attelle à mettre en place, outre les installations et équipements sanitaires, des campagnes de sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA. Par ailleurs, la distribution gratuite des antirétroviraux aux personnes nécessiteuses ainsi que la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, font partie des actions concrètes du Gouvernement.

La protection sociale est quant à elle assurée par la Caisse Nationale de Garantie Sociale (CNAMGS). Mon pays a également mis en place un mécanisme de couverture médicale qui assure notamment la gratuité des soins prénataux et maternels pour les femmes enceintes infectées par le VIH.

Par ailleurs, afin d'accroître l'intégration des personnes âgées dans le processus de développement, un mécanisme de couverture médicale assurant la gratuité des soins aux personnes âgées a été mis en place, de même que la création d'un « panier minimum vieillesse » pour manifester la solidarité à l'égard des personnes du troisième âge.

S'agissant plus particulièrement de la mortalité maternelle, des efforts considérables sont mobilisés dans le cadre de l'engagement de mon pays dans la campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) initiée par le FNUAP.

### **Monsieur le Président,**

La santé des jeunes et des adolescents retient particulièrement l'attention du Président de la République et du Gouvernement. C'est ainsi que le Plan National de Développement Sanitaire du Gabon (PNDS), prend en compte de manière intégrale les préoccupations des jeunes ainsi que les recommandations de la CIPD à leur endroit.

Adhérant à ces recommandations, le Gabon s'est attelé à mettre en œuvre des actions en faveur de la santé des adolescents et des jeunes. C'est ainsi qu'en 2007, le Gouvernement a élaboré des normes et standards en matière de Santé et de Reproduction et les a intégrés dans sa Politique Nationale pour la période 2003 à 2015.

Au niveau Africain, mon pays a également adopté en 2004, la Feuille de Route Africaine et développé en 2007, une Feuille de Route Nationale en vue de la réduction de la mortalité et de la morbidité qui couvre également les adolescents et vise la réalisation des OMD 4 et 5.

En ce qui concerne l'âge légal du consentement au mariage dans mon pays, le Code Civil gabonais prévoit que le jeune homme doit avoir 18 ans révolus et 15 ans révolus pour la jeune fille. En adoptant cette disposition, le Gabon veut reconnaître un régime de protection aux jeunes filles contre les mariages précoces.

Un autre aspect essentiel de notre politique, vise à mener des actions transversales de prévention de la sexualité précoce, par la mise en place au sein des programmes scolaires, des modules d'éducation sur la santé sexuelle et procréative. Ces efforts sont poursuivis au sein de la cellule familiale et dans les communautés locales par l'information et la sensibilisation dans le respect de nos coutumes et traditions ainsi que celui des droits des jeunes.

S'agissant des migrations internationales, le Gabon est un pays qui a toujours adopté une politique d'accueil qui se fonde sur la Constitution gabonaise et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La loi N0.009 du 29 avril 2004 garantit quant à elle, la protection des migrants vulnérables et des réfugiés.

Par ailleurs, mon pays opte pour un partenariat actif avec les pays d'origine des migrants, en vue de mieux réguler la circulation des personnes et des biens.

### **Monsieur le Président,**

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, constituent l'un des enjeux de développement humain et durable de mon pays. L'octroi des droits économiques aux femmes, y compris le droit à un travail décent et à la prise de décision ; l'aide et le soutien aux jeunes filles-mères participent également à la dynamique d'autonomisation.

En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, le Gabon s'attache au respect des engagements pris par son adhésion aux

instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des femmes et des filles notamment la Déclaration et la Plate-forme d'action de Beijing ainsi que la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF).

A cet égard, Cet engagement se traduit entre autres par la mise en œuvre de programmes d'actions durables tels que : l'allocation de ressources financières dans la promotion des activités socioéconomiques des femmes ainsi que l'institutionnalisation des 30% de représentativité des femmes aux postes de décision.

### **Monsieur le Président,**

Bien que le principe d'égalité des sexes soit inscrit dans notre constitution, la vie des femmes et des filles n'en demeure pas moins menacée. Elles continuent hélas, de faire l'objet de violences de tous genres en particulier, de violences conjugales. Des enquêtes et études menées de 2009, à 2011 au niveau national à ce sujet, ont révélé des cas de disfonctionnement notoires.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé d'adopter un ensemble de réformes et de mesures politiques, juridiques, sociales et économiques en vue d'y remédier. C'est ainsi qu'en partenariat avec la société civile, Le Gouvernement a opéré une réforme juridique substantielle en matière de prévention et protection des droits des femmes, des filles, des veuves et des orphelins. Il s'agit notamment de :

- La loi modifiant et abrogeant certaines dispositions de la loi n 19/89 du 30 décembre 1989 qui donne plus de pouvoir au conjoint survivant et à l'orphelin et transforme le conseil de famille en conseil successoral ;
- Du décret portant organisation des bureaux de l'assistance judiciaire pour la prise en charge des victimes de violences par l'octroi d'une aide financière et/ou juridique aux justiciables dont les ressources sont insuffisantes.
- De la mise en place d'un Parquet familial au sein du Tribunal de Libreville pour prendre en charge les dossiers des

femmes victimes de violences basées sur le genre et économiquement faibles.

Toutes ces mesures récentes ont pour objectif, de renforcer les mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Je voudrais à cet égard, saisir cette occasion pour saluer l'action inlassable de la Première Dame du Gabon **Madame Sylvia BONGO ONDIMBA** et de sa Fondation, qui œuvrent de manière constante en faveur des personnes les plus vulnérables.

**Monsieur le Président,**

Vingt ans après la Conférence Internationale du Caire et, en dépit des progrès accomplis, la réalisation des buts et objectifs consignés dans le Programme d'Action exige encore d'énormes efforts de la part de chaque Etat.

En effet, la pauvreté continue de menacer de nombreuses vies quand elle ne constitue pas la cause de nombreux maux que nous connaissons aujourd'hui. Le taux de chômage des jeunes reste parmi les plus élevés, accentué par des emplois précaires et mal rémunérés. Les filles et les femmes continuent de payer un lourd tribut suite aux violences de tous ordres dont elles font toujours l'objet notamment dans les zones de conflits.

A l'écoute de toutes les intervenants qui m'ont précédée, force est de constater que le Programme d'Action du Caire, a eu un impact notable sur la vie des milliards d'individus. Il a en effet pu prouver qu'il est possible de prendre des mesures communes sur de nombreux fronts pour faire du développement humain une réalité dans nos pays. Cependant, la persistance d'un taux élevé de femmes plus pauvres et plus exposées au chômage que les hommes ainsi que celle des mariages précoces des jeunes filles et des violences de tous genres faites aux femmes et aux filles, exigent encore de la communauté internationale beaucoup plus d'engagements et d'efforts.

Pour relever les grands défis du monde d'aujourd'hui et de celui de demain, il nous faut combler le fossé des inégalités et surmonter le paradoxe entre une certaine volonté d'agir et les pesanteurs sociales, politiques et culturelles.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux partenaires ayant soutenu notre pays tout au long de ces vingt dernières années notamment les Institutions des Nations Unies opérant sur le terrain au Gabon telles que le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes, l'UNICEF, l'UNESCO et bien d'autres spécialement pour leur appui technique et leurs apports en ce qui concerne les opérations de sensibilisation, recensements et élaborations de statistiques.

Nous adressons également nos remerciements à l'Union Européenne et à tous les pays engagés dans la coopération nord-sud, sud-sud et triangulaire avec le Gabon. Nous les invitons à continuer à soutenir les efforts du Gouvernement.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer la volonté de mon pays de voir nos travaux s'achever en adoptant des décisions courageuses et des perspectives nouvelles qui seront confirmées par le débat de haut niveau de septembre prochain pour un développement humain durable au-delà de 2014.

**Je vous remercie.**